



Le Puy, le 8 septembre 2010

APRES LA REUSSITE de la Grève du 7 septembre 2010 obligeons le gouvernement à reculer !

La section FO DGFIP de la Haute constate avec satisfaction qu'une grande majorité de collègues ont répondu à l'appel intersyndical à la grève pour le RETRAIT du plan SARKOZI- WOERTH.

Dans la filière fiscale, **64,09%** des personnels ont fait grève, les 3 centres étaient fermés.

Dans la filière gestion publique, **62,26%** étaient en grève (67% dans les trésoreries, 49% à la Trésorerie Générale).

13 trésoreries étaient fermées : **BAS- EN- BASSET, BRIOUDE SPL, CAYRES, CRAPONNE, FAY-SUR- LIGNON, MONTFAUCON- EN- VELAY, PRADELLES, LE PUY- VILLE, LE PUY ST JEAN, ST DIDIER- EN- VELAY, ST PAULIEN, YSSINGEAUX, PAIERIE DEPARTEMENTALE.**

A noter que la Trésorerie Générale qui était tout d'abord fermée au public à été à moitié ouverte (une grille sur deux relevée) en cours de matinée !

De nombreux collègues ont manifesté en nombre sous les bannières des organisations syndicales côte à côte avec les travailleurs des secteurs public et privé venus en masse.

Si le besoin s'en faisait sentir, la preuve est faite que les travailleurs sont prêts à se battre jusqu'au retrait du projet gouvernemental contre les retraites.

Le gouvernement, apeuré par la mobilisation grandissante des salariés, a décidé de faire passer au pas de charge son projet de loi : après une semaine de discussion, l'assemblée Nationale sera tenue de le voter le 15 septembre !

Les confédérations, fédérations et Unions se réunissent ce jour 8 septembre à 15h.

Pour Force Ouvrière, il faut que tous les dirigeants syndicaux se prononcent, sans attendre, pour la seule revendication qui fait l'unité de tous les salariés : le RETRAIT et qu'ils appellent à la grève jusqu'à ce que le gouvernement cède !



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Marceline FIORE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Camille BASTIDE, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu